Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 2

Artikel: Agenda

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279302

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Elections communales vaudoises

Hausse confirmée

(sch) – L'augmentation du nombre de femmes dans les autorités communales s'est vérifiée sur tous les tableaux: dans les législatifs, comme dans les exécutifs (voir FS déc. 89 et janv. 90), la proportion de sièges occupés par des femmes croît légèrement. Ces proportions sont les suivantes:

– pour les législatifs (conseils communaux) = 14,9% (+1,7 par rapport à la législature précédente);

– pour les exécutifs (municipalités) = 8,12 % (+2,9 par rapport à 1985);

– pour les syndiques = 4,45% (+3,65).

Y a-t-il lieu d'être satisfaite? Oui et non!

Oui, parce que la baisse annoncée par certains esprits chagrins ne s'est pas produite.

Non, car penser que les femmes, qui sont éligibles depuis 30 ans dans le canton de Vaud, n'occupent encore que 15 sièges sur 100 dans les conseils communaux est tout de même un peu navrant. A ce rythme (+1,7 points tous les 4 ans – disons +2, parce que cela a oscillé entre +1,5 et +2,8), ce n'est que dans 17 législatures, soit en l'an 2057, qu'elles atteindront le 50 % !

Il faut se réjouir tout de même de petits succès en ce qui concerne les législatifs:

– il n'y a plus un seul conseil communal sans au moins une élue ;

– il n'y a que 6 communes où la conseillère élue se sentira un peu seule pendant 4 ans (à moins qu'une « vient ensuite » ne la rejoigne) ;

– et dans 5 communes on dépasse le 25 % de conseillères communales élues. C'est à Lausanne, à Pully, à Renens, à Chavannes-près-Renens et à Nyon qu'on verra 1 femme pour 3 hommes dans les conseils ! Envahissement, disent déjà certains machos !

C'est du côté des exécutifs que les progrès ont été les plus grands: même si les moyennes restent extrêmement basses, le passage de 102 à 160 conseillères municipales et de 7 à 21 syndiques est un petit bond en avant. Petit, parce qu'il ne faut pas oublier que le canton compte 385 communes !

Valais

Salaires légers

(ccr) – Elles n'ont peut-être pas gagné la guerre, mais elles ont emporté une belle victoire, ces deux secrétaires du Département de l'Etat du Valais qui, avec une obstination remarquable, réclament depuis des années d'être traitées à égalité avec leurs collègues masculins.

Après avoir été déboutées par la Commission de classification du personnel de l'Etat, par le Conseil d'Etat puis par le tribunal administratif cantonal, elles ont recouru au Tribunal fédéral.

Celui-ci vient de décider que leur cas avait été examiné avec beaucoup de légèreté et qu'il convenait de le réétudier, à la lumière des moyens de preuve réclamés. Le Tribunal administratif devra donc se pencher, sérieusement cette fois-ci, sur la situation des deux secrétaires.

Rappelons que le canton du Valais est le seul à imposer, aujourd'hui encore, un statut particulier aux femmes qui travaillent au sein de l'Administration, ce qui est parfaitement contraire à l'art. 4 al. 2 de la Constitution fédérale.

Bienne

Nettoyeuses : décision balayée

(fvk) – Essayé, pas pu ! En raison de la réduction de 1/10e de la quotité d'impôts pour le budget communal 1990, la direction biennoise des finances a cherché à faire des économies en réduisant des postes de travail. Or la seule catégorie de personnel directement touchée par ces mesures se trouvait être celle des nettoyeuses et nettoyeurs de la ville de Bienne, composée essentiellement de femmes, et de surcroît d'étrangères.

Concrètement, la mesure visait à réduire de 10 %, dès le 1er janvier, l'horaire de travail d'environ 220 personnes et de réduire d'autant leur salaire. Certaines femmes perdaient ainsi jusqu'à 12, voire 15 heures de travail. Les 10 % préconisés étaient donc parfois largement dépassés.

On pouvait même parler de licenciements déguisés, puisque des nettoyeuses se voyaient contraintes d'abandonner les quelque 4 ou 6 heures restantes en raison d'un déplacement domicile/travail trop important.

A l'initiative de F-Info et du groupe « Donne» de Bienne, les nettoyeuses et nettoyeurs se sont réunis le 9 décembre. Elles/ils demandaient la levée de la décision de réduire les horaires et sollicitaient une intervention au Conseil de la ville.

Cette dernière demande a débouché sur une motion urgente, acceptée par le Conseil municipal, d'abandonner les mesures d'économie prises sur le dos des **nettoyeuses et nettoyeurs avec effet immédiat.**

Envie de lire ?

La Bibliothèque de l'ADF-Lausanne, située à la Maison de la Femme, av. Eglantine 6, offre un vaste choix de livres de femmes et/ou sur les femmes. Voici la liste de ses dernières acquisitions :

— **Dr Belaïsch-Allart,** *Les Enfants de l'Impossible,* Balland, 1988 ;

— **Françoise Dolto,** *Autoportrait d'une Psychanalyste ;*

— **J.-P. Fragnière et P. Mermoud,** *Le Temps des Bénévoles,* Ed. CFPS, 1989 ;

— **Itinéraires Amaudruz,** *Terre de Femmes,* Ed. Musée d'Ethnographie de Genève, 1989 ;

— **Geneviève Dormann,** *Le Bal du Dodo,* Ed. Albin Michel, 1989 ;

— **Nina Berberova,** *C'est moi qui souligne,* Actes Sud, 1989 ;

— **Renée David,** *Les Femmes juives, Ed. Perrin, 1988 ;*

— **F. Dolto et C. Dolto-Tolitch,** *Paroles pour Adolescents,* Ed. Hatier, 1989 ;

— **Luce Péclard,** *Le Détour souabe,* Ed. Cabédita, 1989 ;

— **Yvette Z'graggen,** *Changer l'oubli,* Ed. de L'Aire, 1989.

Agenda

Théologie féministe

Une série de rencontres sur le thème « A la découverte de la théologie féministe », organisées par l'Aumônerie universitaire protestante et le Centre protestant d'études, se déroule ce mois de février à Genève. Toutes les rencontres ont lieu au Centre universitaire protestant, 2, av. du Mail, 7e étage, à 20 h 30.

Après une première séance d'introduction, qui a déjà eu lieu le 1er février, il sera question, le 8 février, de « Comment les femmes prient, célèbrent et lisent la Bible ; le 15 février, la séance sera consacrée à l'approche féministe d'un texte biblique (avec Isabelle Graesslé et Dominique Roulin, pasteures à l'Aumônerie universitaire protestante) ; enfin, le 22 février, « Itinéraire d'une femme », avec Marie-Thérèse van Lunen Chenu, journaliste et écrivaine, à l'initiative du groupe international « Hommes et femmes dans l'Eglise ».

Etes-vous bien assuré-e ?

L'Association des familles monoparentales et recomposées organise, le 28 février, à 20 h 15, à la Maison de la Femme à Lausanne (Eglantine 6), une conférence sur le thème « Etes-vous trop — ou pas assez — assuré-e-s ? Vos droits et obligations en matière d'assurances ». La conférence est donnée par Caroline Leu.